

sentants de ces Associations qui forment partie de la Commission Spéciale, déclarant que ce travail serait long et qu'il ne serait pas juste qu'ils donnent leur temps gratuitement.

Un débat s'engageant, M. Archambault, avocat de la Ville, après délibération, déclare que seules ces Associations peuvent s'adresser au Conseil et demander que leurs représentants soient rémunérés.

4.—M. Alcide Chaussé, inspecteur des Bâtiments, informe la Commission qu'il a écrit à plusieurs Villes Américaines pour leur demander de lui fournir des copies de leurs règlements, etc., et que, plusieurs de ces Villes s'étaient déjà rendues à sa demande.

Résolu: D'approuver ce qu'a fait l'inspecteur des Edifices à ce sujet.

Adjournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE D'ANNEXION

Compte rendu de l'Assemblée du 11 mars.

Sont présents: MM les échevins Mayrand, président, Roux, Prud'homme, Boyd, Clément, Gauvin, Tétreau, Leclaire.

M. P.-O. Lavallée, C.R., avocat de la Cité, est aussi présent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

1.—Une délégation composée de MM. O. Germain, Méri-neau, Leclaire et autres, propriétaires de Maisonneuve, se présente devant la Commission et demande que la Cité fasse les procédures nécessaires à l'annexion de ladite ville de Maisonneuve, alléguant que le Conseil de cette municipalité est opposé à cette annexion, et que l'intérêt des petits propriétaires l'exige.

Après discussion, il est convenu que cette délégation fera signer, par le plus grand nombre de propriétaires possible, une requête à cette fin, qui sera soumise à cette Commission en même temps qu'un état financier complet de la ville de Maisonneuve.

2.—Une délégation des propriétaires suivants de certaine partie de la Ville de Longue-Pointe, savoir: MM. Geo Hogg, J.-O. Gravel, J.-N. Drummond, H. Audette et C.-E. Gravel, représentés par M. L.-A. Lavallée, C.R., se présente devant la Commission.

M. Lavallée, après avoir énuméré les avantages qui résulteraient de l'annexion à Montréal de la partie du territoire de ladite ville de Longue-Pointe ci-après décrite, demande, au nom de ces propriétaires, qu'une clause décrétant cette annexion soit incluse dans le projet des amendements à la Charte de la Cité.

Il est alors,

Sur proposition de M. l'échevin Prud'homme,

Résolu: Que la Commission de Législation soit priée d'insérer, dans ledit projet des amendements à la Charte qui sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, une clause décrétant l'annexion à la Cité de Montréal de cette partie de la ville de Longue-Pointe bornée au Sud-est par le fleuve Saint-Laurent, au Sud-Ouest par la ville de Maisonneuve, la côte de la Visitation et la paroisse du Sault-au-Récollet, au Nord-est par les numéros 332, 441, 442 et 440 de la paroisse de la Longue-Pointe, et au Nord-ouest par la côte de la Visitation, la paroisse du Sault-au-Récollet et les numéros 441, 440 et 439 de la paroisse de la Longue-Pointe.

3.—Une délégation du village de Ahuntsic, composée de MM. S. Gaudry, maire, T. Bastien, J.-N. Primeau, F.-X. Perras, J.-R. Terrill, Louis Latendresse, conseillers, A.-A. Prieur, secrétaire-trésorier, et F.-C. Laberge, ingénieur-civil, se présente devant la Commission en rapport avec l'annexion.

Après quelques pourparlers, cette délégation convient de faire parvenir à la Commission un mémoire contenant les conditions de telle annexion et tous documents concernant ledit village de Ahuntsic, tel que demandé par le secrétaire, suivant résolution passée à la dernière séance.

of remunerating the representatives of these Associations on the Special Committee, and stated that the work to be done was quite extensive and that they could not reasonably be expected to give their time gratuitously.

And a debate arising, Mr. Archambault, City Attorney, after due deliberation, stated that these Associations could alone apply to Council and ask that their representatives be remunerated.

4.—Mr. A. Chaussé, Building Inspector, informed the Committee that he had written to different American Cities, asking them to send him copies of their by-laws, etc., and that several of these Cities had complied with his request.

Resolved: To concur in the action of the Building Inspector in this connection.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE ON ANNEXATION

Report of meeting held the 11th of March.

Présent: Ald. Mayrand, chairman, Roux, Prud'homme, Boyd, Clément, Gauvin, Tétreau, Leclaire.

Mr. P. O. Lavallée, K.C., City attorney, also attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—A delegation, composed of Messrs O. Germain, Méri-neau, Leclaire and others, proprietors of Maisonneuve, appeared before the Committee and asked the City to take the necessary steps to annex the town of Maisonneuve, stating that the Council of said municipality was opposed to said annexation, but that the same would be in the interest of small proprietors.

After discussion, it was agreed that the delegation shall have a petition to that effect signed by as many as possible of proprietors, to be submitted to this Committee together with a complete financial statement of the town of Maisonneuve.

2.—A delegation of the following proprietors of a certain part of the town of Longue-Pointe, to wit:

Messrs Geo. Hogg, J. O. Gravel, J. N. Drummond, H. Audette and C. E. Gravel, represented by L. A. Lavallée, K.C., appeared before the Committee.

Mr. Lavallée, after having enumerated the advantages to be derived from the annexation to Montreal of the herein-after described part of the territory of the said town of Longue-Pointe, asked, on behalf of said proprietors, that a clause enacting said annexation be included in the draft of amendments to the City charter.

On motion of Ald. Prud'homme, it was then

Resolved: That the Legislation Committee be requested to include in the said draft of amendments to the charter which shall be presented to the Legislature, at its next session, a clause enacting the annexation to the City of Montreal of that part of the town of Longue-Pointe, bounded to the South-east by the river St Lawrence to the South-west by the town of Maisonneuve, Côte Visitation and the parish of Sault-au-Récollet, to the North-east by Nos. 332, 441, 442 and 440 of the parish of Longue-Pointe, and to the North-west by Côte Visitation, the parish of Sault-au-Récollet and Nos. 441, 440 and 439 of the parish of Longue-Pointe.

3.—A delegation from the village of Ahuntsic, composed of Messrs. S. Gaudry, mayor, T. Bastien, J. N. Primeau, F. X. Perras, J. R. Terrill, Louis Latendresse, Councillors, A. A. Prieur, secretary-treasurer, and F. C. Laberge, Civil engineer, appeared before the Committee in connection with the annexation.

After discussion, the delegation agreed to send to the Committee a memo containing the conditions of such annexation and all documents concerning the said village of Ahuntsic, as requested by the secretary in accordance with a resolution passed at the last meeting.